

## Accès aux outils informatiques pour les personnes défavorisées préparant le code de la route

La fondation FREE apporte son soutien à cette action



La mobilité est devenue une nécessité dans la vie quotidienne, autant pour travailler que pour accéder aux services. Mais face à cette nécessité, nombreux sont ceux qui sont démunis ou moins bien armés que d'autres.

A la Clé, les personnes peuvent bénéficier, d'octobre à juillet, d'un cours de soutien par semaine (soit 2 heures) animé par une formatrice salariée de la structure accompagnée par des bénévoles. Néanmoins, nous sommes confrontés à deux difficultés récurrentes :

- Le temps de formation hebdomadaire est jugé insuffisant pour obtenir des résultats satisfaisants.
- L'absentéisme dû aux problèmes liés à la mobilité : l'éloignement du lieu de l'atelier et leurs situations souvent précaires ne permettent pas aux apprenants de venir à tous les cours (problèmes mécaniques des scooters ou voiturettes, santé fragile, rendez-vous divers et variés...)

Les apprenants, en grande majorité, ont des difficultés à recourir seuls, chez eux à la lecture du livre de code pour réviser. Le «visuel» des DVD est beaucoup plus adapté à leurs problématiques ; aussi, l'examen du code se passant «audio», il n'est plus nécessaire d'avoir les pré-requis de la lecture linéaire, pour le préparer.

De plus, la réforme du permis de conduire prévoit de moderniser l'épreuve du Code de la route ; le passage de l'examen se déroulera alors sur un ordinateur personnel. Il nous faut préparer ces publics pour dédramatiser l'usage des TIC, pour les former à leur utilisation et ainsi intensifier leur entraînement au code de la route.

Sensibilisés aux questions liées à l'environnement, les responsables de la CLÉ des Mauges souhaitent concilier la préservation de celui-ci avec le développement de ses activités et de ses besoins en équipements informatiques. Le projet prévoit de faire appel à une association d'insertion qui récupère et rénove des ordinateurs.

### Quel est le projet ?

- **Aider à la mobilité** de personnes en situation d'illettrisme et de précarité sociale/professionnelle par le soutien à l'apprentissage du code de la route
- **Lutter contre la fracture numérique** par la diffusion des technologies de l'information et de la communication et anticiper la modernisation de l'épreuve du code de la route
- **Participer à la protection de l'environnement** par la réutilisation d'ordinateurs rénovés par des publics en insertion.